

Machines. Force motrice.

22. La force motrice nécessaire pour mettre les machines en mouvement sera mise gratuitement par la Commission I. et R. Autrichienne à la disposition des exposants, sur la demande des Commissaires français; mais les branchements sur l'arbre de couche seront exécutés aux frais des intéressés.

Expériences.

23. Une salle spéciale sera réservée dans le local de l'Exposition pour des Conférences, des démonstrations et des expériences industrielles, techniques, scientifiques qui pourront avoir lieu sur demande spéciale.

De l'Enlèvement des produits exposés.

24. Les objets exposés ne pourront en aucun cas, à moins d'une autorisation spéciale, dûment motivée, être enlevés des bâtiments avant l'époque fixée pour la clôture de l'Exposition.

Aussitôt la clôture et dès le 1^{er} Novembre 1873, les exposants procéderont au réemballage des produits devant faire retour en France ainsi qu'à l'enlèvement des vitrines, estrades et cloisons constituant leurs installations particulières.

Ces travaux devront être terminés avant le 31 Décembre 1873.

Des Cartes d'entrée.

25. Tout exposant recevra une carte lui assurant l'entrée gratuite de l'Exposition. Une carte gratuite sera également délivrée à son agent dûment reconnu par les